

Se préparer à transmettre sa ferme

Objectifs

Permettre aux agriculteurs de réfléchir et anticiper la transmission de leur ferme, tant sur les aspects humains, relationnels qu'économiques, juridiques et administratifs.

Pré-requis

- Être en cours d'accompagnement avec l'ADEAR11 ou avoir fait une première rencontre (à minima un échange téléphonique) avec l'accompagnateur transmission de l'ADEAR11 (minimum un échange téléphonique). N'hésitez pas, prenez RDV (gratuit) : 07 55 62 36 00 • Avoir pris RDV avec votre conseillère retraite de la MSA (estimation de la date de départ à la retraite possible, du montant de retraite estimé)
- Contactez l'accompagnateur ADEAR11 pour plus de renseignements ou si vous rencontrez des difficultés dans cette démarche.

Contenu

Jour 1 : les aspects humains

- Se mettre au clair sur le projet de transmission et se mettre en action
- Elaborer une offre de transmission, identifier les modes de diffusion
- Se projeter sur la mise en relation
- Savoir gérer le relationnel lors de la transmission

Jour 2 : les aspects économiques

- Donner une valeur à ma ferme
- Élaborer un prix de vente

Jour 3 : les aspects juridiques

- Comprendre les aspects juridiques de la transmission du patrimoine.
- Connaître les modalités de transmission de l'exploitation.
- Sensibiliser à l'importance de prendre en main et d'anticiper ces aspects juridiques de la transmission

Jour 4 : les aspects administratifs et les stratégies de transmission

- Rôle du notaire dans la transmission agricole : conseil sur le patrimoine, l'anticipation de sa succession afin de bien anticiper sa transmission agricole
- Le rôle du notaire dans la mutation des biens immeubles vis-à-vis des tiers : Etat, DDTM, SAFER...
- Le coût des notaires : émoluments, la taxe de publicité foncière, frais de dossiers, frais d'enregistrements etc...
- Quelle sécurité
- Le « champ des possibles » de la transmission : la transmission en plusieurs phases, la place de la propriété en agriculture, la reprise en collectif, la restructuration de la ferme, etc.
- Avantages et inconvénients de ces stratégies

Une grande attention est portée au début de la formation à la constitution du groupe afin que les participants se sentent à l'aise les uns avec les autres (temps d'inclusion, règles de vie dans le groupe) et puissent pleinement bénéficier de la formation. Centrée sur les besoins et attentes des participants, la démarche pédagogique suscitera la participation active et la pratique réflexive (c'est-à-dire s'interroger sur sa façon de voir les choses et d'agir) de chacun avec une alternance entre des temps d'apports et des temps d'échanges (entre les participants et avec l'intervenant).

Ces journées permettront de réfléchir collectivement, avec l'appui d'intervenants, aux enjeux de la transmission et de définir individuellement son projet de transmission.

En fin de formation, une attestation de formation sera remise à chaque participant.

Modalité d'enseignement

présentiel

Dates, lieux et intervenants

25 nov 2024

09:30 - 17:30 (7hrs)

Maison Paysanne de l'Aude

11300 Limoux

Pascale Calderan, formatrice à l'ATAG

Marion Sabatier, Juriste-Avocate en droit rural

Béatrice Gonzales formatrice à l'AFOCG 11

02 déc 2024

09:30 - 17:30 (7hrs)

Maison Paysanne de l'Aude

11300 Limoux

Maître Marion Sabatier, Juriste-Avocate en droit rural

09 déc 2024

09:30 - 17:30 (7hrs)

Maison Paysanne de l'Aude

11300 Limoux

intervention de Maître Olivier Duchan, notaire associé à Limoux, spécialisé en agricole et viticulture
Vincent Bibbeau Dufresne accompagnateur et formateur à ADEAR11, spécialisé sur

16 déc 2024

09:30 - 17:30 (7hrs)

Maison Paysanne de l'Aude

11300 Limoux

Infos complémentaires

Organisée par Adear 11

Durée de la formation 4 jour(s)

Date limite d'inscription 20/11/2024

Tarifs

Adhérent 840€

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

être adhérent à l'ADEAR de l'AUDE

Plus de renseignements

Resp. de stage : Vincent BIBBEAU
DUFRESNE

adear11.vb@jeminstallepaysan.org

Maison Paysanne

1 Avenue Salvador Allende

11300 Limoux

Tel. 04 68 31 09 05

Formation organisée par l'ADEAR11,
N°OF Maison Paysanne : 76110169011

accessible aux personnes à mobilité réduite, sui besoin n'hésitez pas contacter l'ADEAR11

Taux de satisfaction : %



Modalités d'accès :

[Conditions générales de formation](#)

l'accompagnement des cédants pour la préparation à la transmission et des binômes cédant-repreneur pour la phase de transmission.

Partenaire(s)



Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prenom _____

Adresse _____

Courriel _____ Téléphone _____